RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 C
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 640 euros
Siège social : Rue de l'Aéroport
38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
497 547 075 R.C.S. GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 avril,
Au siège social,

Le soussigné, Monsieur Mickaël COIMBRA,
demeurant [redacted]

Gérant de la société 3 C, société à responsabilité limitée au capital de 5 640 euros, divisé en 564 parts sociales, rappelle:

- Qu'aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 1 880 euros pour le ramener de 5 640 euros à 3 760 euros, par voie de rachat des 188 parts sociales détenues par Monsieur Horacio GOMES COIMBRA, moyennant un prix unitaire de 345,7446 euros, soit un prix total de 65 000 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 1 000 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE le 21 mars 2025 ;

- à la date du 21 avril 2025 soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à la date du 22 avril 2025 ainsi que la modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts décidée lors de l'Assemblée Générale datée du 25 novembre 2024.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

[redacted]